

Mai 2016

*Association du Nord-Est Parisien
d'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile*

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015

➤ *Siège social* : 8 allée Courbet - 93190 LIVRY-GARGAN
Téléphone : 01 48 17 78 50 - Fax : 01 48 17 78 69
E-mail : b.portel@amfdnep.fr

Sommaire

1. Introduction
2. Les faits marquants
3. Les moyens de production
 - 3.1 Les métiers
 - 3.2 Les mouvements du personnel
 - 3.3 Le personnel au 31/12/2015
 - 3.4 L'évolution des effectifs
 - 3.5 La qualification des personnels
4. La production
 - 4.1 L'évolution de la production globale
 - 4.2 La production CAF
 - 4.3 La production ASE et PMI
5. La productivité
6. La formation
7. Le bilan financier
8. Les perspectives

1. Introduction

En progression par rapport à 2014, le résultat comptable est donc toujours positif s'établissant à 101 914 € pour un résultat des activités positif de 20 585 €. Les fonds associatifs s'élèvent désormais à 2 782 256 €.

La loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2015 ayant maintenu l'exonération III pour les heures d'intervention à domicile des personnels de l'association permet ce résultat positif malgré le repli continu de l'activité CAF TISF.

Une nouvelle fois, l'association exprime sa gratitude envers ses financeurs, la CAF de la Seine-Saint-Denis et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis qui ont toujours accompagné et soutenu l'association, avec le souci constant du dialogue et de l'écoute au service notamment des familles les plus modestes et les plus en difficultés des 31 communes de la Seine-Saint-Denis qui constituent le territoire d'intervention de l'AMFD du Nord-Est Parisien.

Ce rapport est aussi l'occasion de mettre en relief la qualité et le professionnalisme du personnel de l'association, la constance de la qualité de la relation avec les représentants du personnel, l'engagement de l'équipe dirigeante, la présence et le soutien des membres du Conseil d'administration.

2. Les faits marquants

2.1 – La chute de l'activité CAF TISF

Cette chute a pris naissance en 2013. En effet, de 2002 à 2012, l'activité CAF TISF a oscillé de 21 536 heures à 20 912 heures avec un maximum en 2004 de 21 947 heures et un minimum en 2006 de 18 635 heures. Cela signifie que, la production a évolué pendant cette période entre 14,30 ETP au minimum et 16,88 ETP au maximum. Chaque année le budget prévisionnel était proposé sur la base de 16 ETP soit 20 800 heures que la CAF validait. Cet objectif fut presque toujours atteint.

En 2013, la production fut de 15 245 heures en retrait de 5 555 heures par rapport à l'objectif soit – 26,71%.

En 2014, la décroissance s'amplifia, la production étant de 11 877 heures soit – 22,09% par rapport à 2013 et surtout – 42,90% par rapport aux 16 ETP.

En 2015, la chute se confirme à 9 231 heures soit – 22,28% par rapport à 2014 et – 55,62% par rapport aux 16 ETP.

Enfin, le premier trimestre 2016 marque une nette accentuation de la chute avec une production moyenne de 500 heures par mois qui conduirait à une production annuelle de 6 000 heures au maximum soit 4,5 ETP.

2.2 - Le renouvellement de la certification

Parmi les 3 organismes habilités à délivrer une certification dans le domaine des services à la personne, l'AMFD a choisi de retenir la certification Qualisap du bureau Veritas.

Un audit de pré-certification a eu lieu le 3 janvier 2012. Il fut suivi de l'audit de certification les 12 et 14 mars 2012.

La certification Qualisap version II fut délivrée le 30 juillet 2012 pour une durée de 3 ans.

Chaque année, un contrôle est effectué par l'organisme certificateur afin de s'assurer du maintien des caractéristiques qui ont permis l'obtention de la certification. Le premier contrôle eut lieu le 22 mai 2013, le second intervint le 3 juillet 2014. Ils confirmèrent que les conditions qui avaient permis de certifier l'association étaient toujours réunies.

L'association a obtenu le renouvellement de la certification le 24 septembre 2015.

3. Les moyens de production

3.1 - Les métiers

3.11 - Les Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale (TISF)

Au sein de l'association, il y avait 35 TISF et autres métiers pour 31,62 ETP au 31/12/2015.

La TISF est un travailleur social qui organise ou réalise, à partir du domicile, des activités de la vie quotidienne et assure une action socio-éducative aux objectifs suivants : suppléance parentale, prévention, éducation, insertion sociale. Son rôle est à la fois préventif, éducatif, d'accompagnement et de soutien.

Dans sa fonction, la TISF est amenée à partager l'intimité des foyers dans lesquels elle intervient. Elle cherche à permettre aux familles de retrouver ou de maintenir l'équilibre et l'harmonie familiale tout en préservant l'originalité propre à chacune d'elles. Le respect d'autrui dû à chaque membre de la famille et au groupe familial domine l'action de la TISF.

La TISF travaille en équipe, participe ou anime des projets collectifs. Elle a un sens de l'adaptation, des qualités de communication et d'évaluation des situations. Ses activités au sein de la Maison des Enfants et des Parents permettent aux salariées de faire évoluer les familles dans un projet éducatif et de socialisation.

Les autres métiers sont représentés par une psychomotricienne, une technicienne en économie sociale et familiale, une éducatrice de jeunes enfants, une monitrice éducatrice, une aide médico-psychologique, une assistante d'éducation et un animateur sportif soit 5,80 ETP. Ils permettent aux TISF de disposer d'un soutien complémentaire face aux difficultés rencontrées au domicile, et sont les professionnels idoines pour certaines des activités de la Maison des Enfants et des Parents.

3.12 - Les Auxiliaires de Vie Sociale, les Aides Médico-Psychologique, les Assistantes de Vie aux Familles et les Aides à Domicile (AVS – AVF – AD)

C'est une professionnelle de l'aide à domicile qui intervient généralement lorsque la présence de la TISF n'est pas ou n'est plus nécessaire. Au 31/12/2015, il y avait 14 AVS pour 13,57 ETP, 1 AMP pour 1 ETP, 4 AVF pour 4 ETP et 13 AD pour 12,51 ETP, soit un total de 32 AD-AVF-AMP-AVS pour 31,08 ETP.

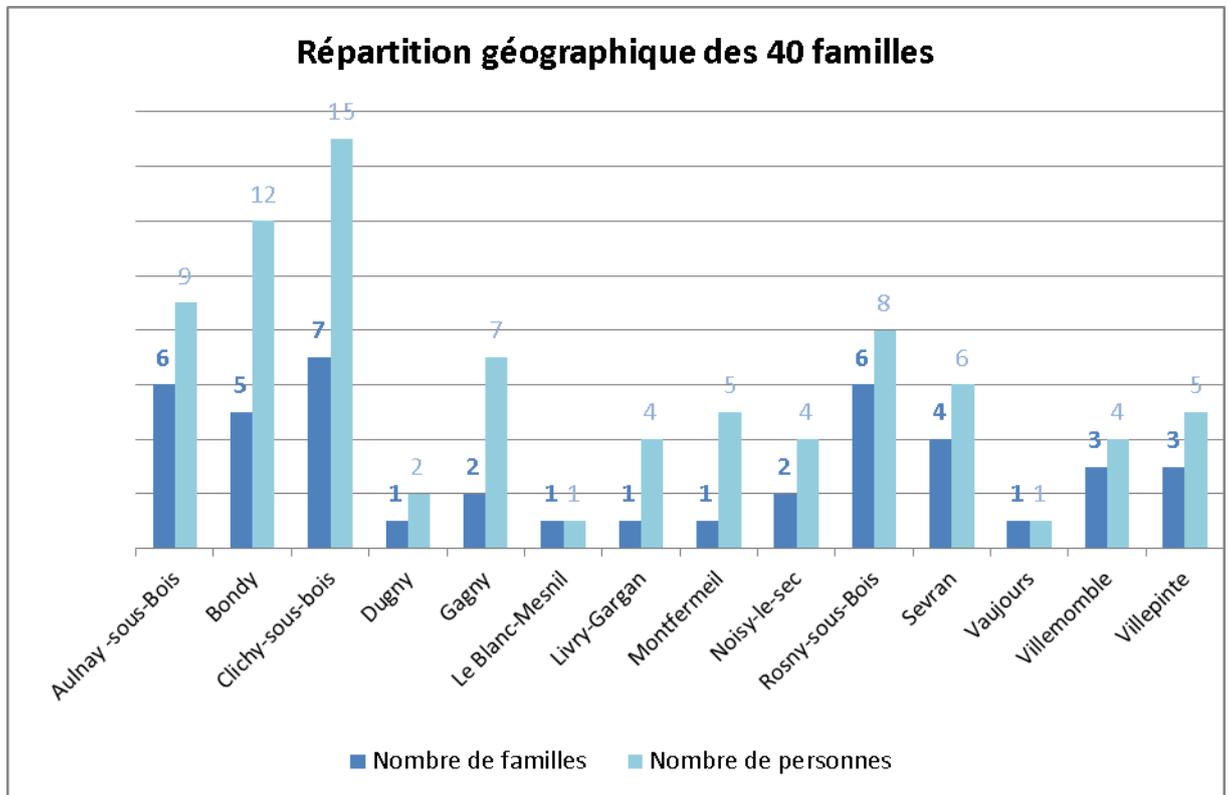
L'AVS, l'AVF ou l'AD intervient dans les familles lorsque la mère ou la personne aidée est, en principe, présente au domicile afin de faciliter sa vie quotidienne puisque la famille est temporairement dans l'impossibilité de faire face, seule, à ses activités habituelles concernant l'entretien de son domicile. Elle supplée la mère ou le malade dans les tâches matérielles, et peut apporter aussi une réponse sur le plan relationnel et psychologique. Elle assure les tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne, notamment l'entretien de la maison, la cuisine de base, les courses et les achats courants.

De plus en plus fréquemment, elle accomplit des missions spécifiques auprès de personnes atteintes d'une maladie grave. Son intervention la confronte parfois, à partir

des tâches ménagères les plus banales, à des situations de santé relatives à des maladies évolutives telles que le cancer, le VIH, ou bien à certaines situations de fin de vie. Son rôle s'élargit alors à l'assistance physique et psychologique de personnes considérablement perturbées par la connaissance de leur état, et peut aller jusqu'au soutien de l'entourage direct des malades.

3.13 - La Maison des Enfants et des Parents (MdEdP)

En 2015, parmi les 169 familles soutenues par l'association dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, 40 ont participé aux différentes activités de la MdEdP, soit environ 24 % représentant 83 personnes dont 17 adultes et 66 enfants.



Les familles sont originaires de 14 villes du département. Clichy-sous-Bois, Rosny-sous-Bois Aulnay-sous-Bois et Bondy sont les villes les plus représentées.

Les familles participent à une ou deux activités proposées par la MdEdP. Seules deux familles participent l'une à trois l'autre à quatre activités.

- **L'Accueil Jeunes Enfants**

Durant l'année 2015, 20 enfants issus de 15 familles réparties dans 10 villes ont participé à cette activité. Soixante-huit séances ont été organisées et 15 journées durant les vacances scolaires.

Deux demi-journées dans la semaine sont réservées à l'accueil des jeunes enfants. Pour la majorité d'entre eux c'est le premier et unique lieu de socialisation en dehors de la famille. La séparation de leur mère est parfois compliquée et un passage par le Lieu d'Accueil Enfants et Parents est nécessaire avant de l'envisager. Un travail nécessaire d'approvisionnement et de réassurance du parent est un préalable.

Nous avons accueilli des enfants de moins d'un an durant l'année 2015, et le créneau horaire en après-midi n'y est guère favorable. En 2016, une matinée et un après-midi seront mis en place pour mieux prendre en compte leur rythme d'activité.

- **Le Lieu d'Accueil Enfants et Parents**

En 2015, 11 familles représentant 35 personnes, dont 24 enfants, réparties dans 7 villes ont participé à cette activité qui a été proposée 31 fois en demi-journée et 7 fois en journée.

En début d'année la fréquentation du LAEP est importante. Ceci s'accompagne d'une diversité d'origines, de nationalités, et de milieux socio-culturels. Les journées de vacances d'hiver et de printemps ont donné lieu à un accueil limité et alterné du fait de fratries importantes difficiles à accueillir dans de bonnes conditions. Le LAEP a pu être utilisé en préliminaire à un accueil jeune enfant avec l'objectif de préparer aussi bien la mère que l'enfant à cette première séparation. Dans un autre cas elle a permis à une maman de rompre l'isolement dans lequel les troubles du comportement de son fils la maintenaient.

Les troubles psychologiques des mères sont très présents et la question des limites de la suppléance auprès des enfants a été régulièrement évoquée durant nos réunions.

Pour deux familles un accompagnement à partir du domicile a été nécessaire durant une longue période. Une des deux familles est aujourd'hui autonome pour ses trajets.

- **Loisirs et soutien scolaire, Aide aux devoirs, Lis-moi une histoire**

En 2015, 26 enfants issus de 21 familles réparties sur 10 villes ont participé à l'activité. Soixante-deux journées ont été organisées, 35 journées hors les vacances scolaires et 27 durant celles-ci.

Le début de l'année 2015 a été compliqué au niveau organisationnel. Le changement de rythme scolaire, son traitement différent selon les municipalités, a eu des conséquences négatives sur l'organisation, rendant caduque la mise en place d'un transport collectif pour l'accompagnement des enfants, les horaires de sortie variant d'une école à l'autre (de 11h30 à 12h15) ce qui engendre un repas trop tardif. Aussi avons-nous fait le choix d'un accompagnement plus individualisé nécessitant un salarié supplémentaire à ce qui était prévu dans le budget. D'où un nombre d'heures réalisé qui tout en ne dépassant pas le prévisionnel ne correspond pas à un nombre d'enfants présent important. Durant le dernier trimestre 2015, le choix est fait d'une nouvelle organisation pour 2016, supprimant la venue plus matinale des enfants non scolarisés le mercredi matin, deux personnes étant alors mobilisées pour leur accompagnement et pour la cuisine. Ce choix a été reconduit en janvier 2016.

L'équipe d'intervenants s'est stabilisée, permettant une meilleure cohérence dans les interventions. Seule une salariée intervient un mercredi sur deux.

Les sorties du fait d'une activité se déroulant en demi-journée sont limitées à des actions de proximité (cinéma, bibliothèque). C'est lors des temps de vacances que l'on peut envisager des activités plus éloignées. Les activités sont diversifiées et l'enfant est incité à faire un choix en fonction de ses centres d'intérêts. Ce qui ne se traduit pas par une grande assiduité et une présence plus active.

L'entrée en relation est souvent complexe du fait de certains enfants qui s'expriment peu, laissent peu voir leurs émotions. Trois situations d'enfants ont été particulièrement difficiles à accompagner.

L'Aide aux devoirs mis en place deux soirs par semaine en complément du mercredi a été fréquentée par des enfants accompagnés par des TISF ou par l'éducateur sportif. Ce temps est essentiellement utilisé soit avec des enfants ayant des conditions de vie ne permettant pas l'apprentissage (trop grande proximité, manque d'espace) soit pour des enfants pour lesquels l'intervention à deux adultes permet un relais possible face aux comportements et/ou aux difficultés d'apprentissage.

Les enfants partagent avec plaisir le moment du repas et ils nous surprennent en mangeant avec satisfaction des plats réputés pour rebuter leur appétit comme un gratin de courgette, un aïoli, ou un plat d'épinards/pommes de terre.

- **Langage et découvertes**

Dix familles représentant seize personnes, dont six enfants pris en charge durant l'activité, originaires de six villes du département ont participé à l'activité. Parmi elles, deux familles sont accompagnées dans le cadre de la CAF. Soixante-sept séances ont été organisées et deux journées.

Outre l'apprentissage de la langue, ce sont aussi les coutumes, le contact avec les structures administratives qui sont ici abordés. Le fait de connaître l'association par le biais de l'intervention à domicile est primordial, ce n'est pas anonyme, la confiance est un préalable indispensable. Les personnes qui participent à cet atelier sont motivées, elles bénéficient d'un nombre restreint de participants permettant une prise en charge quasi individualisée. Les effets, outre ceux sur le langage, se mesurent en termes de confiance en soi, de présentation, d'aisance et de socialisation.

Deux demi-journées ont été organisées avec la PMI St Claude de Livry-Gargan. Des mamans et leurs enfants sont venus pour préparer des recettes de cuisine et les partager. Trois des mamans participant à l'atelier Langage et découvertes étaient présentes.

Les séances du mardi étant peu fréquentées en fin d'année, seules les séances du jeudi matin seront proposées en janvier 2016. Parallèlement un accueil jeunes enfants sera mis en place ce qui permettra d'y intégrer les enfants des adultes présents.

- **Naître en corps**

En 2015, 6 enfants issus de 5 familles ont participé à cette activité. Soixante-six séances ont été organisées (piscine le lundi matin et activités à la MdEdP le vendredi après-midi) et 10 journées.

Parmi les six enfants, une fratrie, présente en 2014 pour laquelle nous avons dû mettre fin à l'activité sans qu'une solution de prise en charge puisse se mettre en place.

Parmi les six enfants, seuls deux ont une scolarité aménagée. Les autres n'ont pas de prise en charge sinon un suivi en CMP au maximum une fois par semaine.

Quatre des six enfants ont pu bénéficier de la piscine le lundi matin avec des résultats très positifs en termes d'autonomisation, de posture, de socialisation. La fermeture

durant deux mois de la piscine de Livry-Gargan pour des raisons techniques a mis à mal cette activité. En effet, impossible de trouver une autre structure dans des horaires de journées.

Deux des enfants accueillis nous ont énormément questionnés sur nos limites pour cet accueil, en termes de mises en danger, notamment durant les trajets dans nos véhicules personnels. L'un d'entre eux nécessite la présence de deux personnes dans le véhicule afin de garantir la relative tranquillité de conduite du chauffeur. La question du transport pour ces enfants est restée sans solution, sinon notre organisation.

La gravité des symptômes et des comportements de deux des enfants accueillis a limité les activités extérieures et a nécessité d'une manière régulière la présence de quatre intervenants pour trois enfants accueillis.

Un de ces deux enfants a été accueilli en mars 2016 dans une structure adaptée. Pour l'autre aucune solution n'a été trouvée sinon la mise en place par la mère d'une prise en charge d'une demi-journée par une association privée.

Pour information :

- En 2015, la CAF a octroyé une subvention exceptionnelle pour l'achat de matériel informatique. Nous avons pu acquérir deux tablettes, un ordinateur portable et un ordinateur de bureau utilisés dans le cadre des différentes activités.
- Les enfants participant au soutien scolaire et à l'aide aux devoirs ont pu bénéficier de chèques livre d'une valeur de 45€ délivrés par la CAF.
- Une journée portes ouvertes a eu lieu au printemps. Elle a permis de rencontrer différents partenaires autour d'un excellent buffet préparé par les salariés et des mamans. L'après-midi a été consacré à des jeux pour les enfants. Une grande majorité des familles ayant participé aux activités durant l'année était présente.
- Une sortie au Parc Saint Paul au mois de juillet a réuni soixante personnes. Tous les âges étaient représentés. La journée a eu un franc succès.
- L'association a participé à la soirée du REAAP organisé en décembre. Les intervenants de l'activité « Langage et découvertes » ont ainsi pu animer un atelier sur ce thème.

3.14 - La psychologue

La psychologue intervient au sein de l'association sur trois registres distincts :

- la supervision des équipes de TISF, AVS, AMP, AVF, AD le mardi matin répartis en quatre groupes de 15 à 20 personnes,
- l'intervention sur le Lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP), le mardi après-midi ou en journée pendant les vacances scolaires au sein d'une équipe pluridisciplinaire comprenant une TISF, une éducatrice de jeunes enfants et une psychomotricienne,
- des entretiens individuels confidentiels, à la demande des intéressés, pour aménager un soutien ponctuel dans la gestion de situations professionnelles complexes ou anxiogènes.

La supervision des équipes

L'équipe des TISF, AVS, AMP, AVF, AD et autres métiers fait l'objet d'une supervision selon un planning établi annuellement sur une fréquence de 5 à 6 semaines pour chacun des quatre groupes.

Au cours de chaque séance d'une durée de deux heures, les professionnels sont invités à parler librement dans un espace de parole ouvert pour rapporter des situations complexes qui nécessitent une prise de distance et une réflexion élargie portée par la dynamique du groupe. Face à la détresse profonde et plurielle rencontrée dans les familles, il s'agit de poser et d'exprimer ensemble les difficultés, l'empathie, la souffrance, dans une écoute qui se veut attentive et bienveillante pour éviter l'isolement, le découragement, voire parfois les risques de débordement ou d'effondrement sur un versant dépressif.

Ces situations sont analysées sous leurs aspects psychologiques, sociaux avec une dimension ethnologique manifeste au regard de la grande diversité culturelle et religieuse des familles dans lesquelles interviennent les professionnels. Cette dimension a pris une ampleur particulière et nécessaire dans les espaces de parole pour déliter l'angoisse, les tensions suite aux attentats terroristes survenus pendant l'année 2015.

Ces supervisions ont pour objectif :

- de saisir les problématiques rencontrées au sein des familles afin de repreciser ou d'ajuster au mieux les conditions de l'intervention,
- de développer ou d'approfondir les connaissances théoriques essentielles face aux problématiques rencontrées : le lien précoce mère-enfant, le fonctionnement psychique de l'enfant, le handicap, les pathologies de l'enfant et de l'adulte, les conduites addictives, les enjeux de la parentalité dans la fonction maternelle et la fonction paternelle,...
- de guider et d'affiner les évaluations demandées dans le cadre des familles suivies par l'ASE pour en rendre compte de la manière la plus objective possible tant au niveau verbal que dans un rapport écrit qui contribue à l'efficacité des actions en partenariat avec l'ASE, les PMI, les centres de soins pour protéger l'enfance en danger,
- de pouvoir exprimer la souffrance ressentie dans des situations douloureuses et traumatiques telles que le handicap grave, les maladies incurables, la mort de mamans, les troubles du lien familial marqués par la violence conjugale, l'alcoolisme, l'incurie, la déchéance sociale,
- de favoriser les liens, la communication et le partage pour un fonctionnement harmonieux des équipes et de l'association portés par un environnement de travail dynamique et solidaire avec des personnels concernés et motivés par leurs missions respectives,
- de développer et nourrir un espace de pensée individuel et collectif autour de thématiques générales en lien avec leur pratique professionnelle autour du handicap, de la violence, de l'éducation, du respect de la différence et d'autres questions apportées par les difficultés rencontrées au quotidien ou par une actualité particulière.

L'intervention sur le lieu d'Accueil Enfants et Parents (LAEP)

Au sein de la Maison des Enfants et des Parents (MDEP), la psychologue intervient dans le cadre du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants et Parents) pour l'accueil de mamans,

punctuellement de papas, avec leurs enfants. Il s'agit de soutenir le travail de l'équipe interpellée lors des premières rencontres avec les familles par la vulnérabilité des liens précoces mère-enfant, les carences éducatives, la détresse parentale et la souffrance de l'enfant (situations qui relèvent parfois plus d'un lieu de soins que d'un lieu d'accueil et de prévention). Il faut renforcer l'unité et la cohésion du travail de l'équipe pour permettre des transformations et des évolutions favorables, parfois inattendues, notamment chez les enfants dans le développement de leur autonomie et leurs capacités de séparation avec des mamans souvent fragiles, immatures et très ambivalentes dans ce registre.

Les entretiens individuels

Les entretiens sont mis en place punctuellement à la demande des professionnels et se révèlent très utiles pour dérouler des problématiques familiales complexes souvent prises dans un environnement pathogène, un fonctionnement pathologique, le handicap ou la maladie grave et la mort, problématique dont il faut pouvoir se dégager pour travailler efficacement et chercher des issues à l'inextricable...

Ces entretiens permettent également d'aménager un espace de parole plus confortable et plus accessible pour les personnes ayant des difficultés à s'exprimer spontanément en situation de groupe ou souhaitant un autre regard, un autre éclairage, plus clinique, sur des situations difficiles telles que celles évoquées précédemment.

Au cours de l'année 2015, une vingtaine de professionnels ont sollicité un entretien individuel pour un soutien ponctuel. La possibilité d'un espace de parole privilégié et confidentiel leur permet d'exprimer librement leurs difficultés, leurs souffrances et leurs doutes afin de reprendre confiance pour mobiliser au mieux leurs ressources et leur énergie face à des situations traumatiques ou anxiogènes qui peuvent résonner parfois singulièrement avec leur propre histoire personnelle et familiale.

3.2 - Les mouvements de personnel

3.21 - Les mouvements

L'année 2015 a fait l'objet de 17 mouvements d'entrée et de 16 mouvements de sortie, soit un solde positif d'une unité (cf annexe1).

Ces mouvements se décomposent ainsi :

- dix sept entrées correspondant à :
 - ✓ 5 embauches d'AD
 - ✓ 1 embauche d'Aide Médico-Psychologique (AMP)
 - ✓ 1 embauche d'assistante d'éducation
 - ✓ 2 embauches de monitrice éducatrice
 - ✓ 1 embauche de psychomotricienne
 - ✓ 3 embauches d'AVS
 - ✓ 3 embauches d'AVF
 - ✓ 1 embauche d'employée à domicile

- seize sorties correspondant à :
 - ✓ 1 sortie d'employée à domicile
 - ✓ 4 sorties d'AD
 - ✓ 4 sorties d'AVS
 - ✓ 1 sortie d'AMP
 - ✓ 3 sorties de TISF

- ✓ 1 sortie de monitrice éducatrice
- ✓ 2 sorties de psychomotricienne

3.22 - Les évolutions en termes de métier

- + 1 pour les AD correspondant à 5 embauches, 3 démissions et 1 décès
- + 3 pour les AVF correspondant à 3 embauches
- - 1 pour les AVS correspondant à 3 embauches, 3 démissions et 1 fin de contrat
- + 1 pour les assistantes d'éducation correspondant à 1 embauche
- + 1 pour les monitrices éducatrices correspondant à 2 embauches et 1 démission
- - 3 pour les TISF correspondant à 2 départs à la retraite et 1 rupture conventionnelle
- - 1 pour les psychomotriciennes correspondant à 1 embauche et 2 démissions

Globalement, l'effectif est stable à 77 salariés au 31/12/2015.

Compte tenu de quelques modifications de contrat de travail liées au temps partiel, l'Equivalent Temps Plein (ETP) global de 71,50 au 31/12/2014 progresse légèrement à 71,91 ETP au 31/12/2015.

3.3 - Le personnel au 31/12/2015

La liste exhaustive du personnel de l'association en nombre de salariés et en équivalent temps plein (ETP) est présentée par métier (cf annexe 2).

3.4 - L'évolution des effectifs

L'évolution globale traduit une stabilité des effectifs en nombre de salariés et un accroissement de 0,57% en ETP (cf annexes 3, 4).

3.5 - La qualification des personnels (cf annexe 5)

Les 35 TISF et autres métiers se répartissent ainsi :

- 1 DE EJE
- 1 DE Psychomotricienne
- 1 DE de Conseillère en Economie Sociale et Familiale
- 2 DE de Moniteur Educateur
- 1 Master de l'éducation enfance et petite enfance
- 1 Licence Sciences et Techniques Aptitudes Physiques et Sportives (STAPS)
- 20 DE TISF
- 8 Certificats de Travailleuse Familiale

Les 32 AVS-AMP-AVF-AD se répartissent ainsi :

- 14 DE AVS
- 1 DE Aide Médico-Psychologique

- 4 Certificats d'Assistante de Vie aux Familles AVF
- 13 sans diplôme avec formation au poste

La responsable de la MdEdP, les responsables de service et leurs assistantes

- 1 DSTS
- 1 Certificat de Travailleuse Familiale
- 2 Bac
- 1 CAFAD

Les 5 administratifs

- 1 Bac +5
- 3 Bac
- 1 CAP/BEP

4. La production

4.1 - L'évolution de la production globale

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'heures TISF et autres métiers	62 959	57 329	44 097	46 745	49 277	53 105	48 704	45 359	39 199	44 053	44 721	42 657	44 575	41 357	39 681	37 313	30 595
Nombre d'heures AVS - AD	13 085	20 905	24 189	26 678	25 740	24 549	22 793	21 924	21 861	23 129	23 401	25 396	26 651	28 106	29 230	27 545	26 236
MdEdP (1)	-	-	-	-	-	-	-	484	4 750	4 763	4 810	5 169	4 893	5 130	5 236	4 921	5 723
Nombre d'heures produites	76 044	78 234	68 286	73 423	75 017	77 654	71 497	67 767	65 810	71 945	72 932	73 222	76 119	74 593	74 147	69 779	62 554

(1) hors encadrement

Globalement, la production recule de 10,35% soit 7 225 heures. Ce recul est la synthèse des évolutions suivantes :

- - 6 718 heures pour les TISF
- - 1 309 heures pour les AD-AVS
- + 802 heures pour la MdEdP

4.2 - La production CAF (ex CAF-CNAM)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TISF																	
CAF	25 740		16 021	12 292	14 679	17 171	15 369	14 483	14 830	15 558	15 531	14 133					

CNAM	18 878		8 205	9 244	5 495	4 776	3 920	4 152	4 909	4 549	4 553	5 201	19 899	20 912	15 245	11 877	9 231
TOTAL 1	44 618		24 226	21 536	20 174	21 947	19 289	18 635	19 739	20 107	20 084	19 334	19 899	20 912	15 245	11 877	9 231
AVS-AD																	
CAF	3 340		8 721	9 258	8 237	7 087	8 614	9 101	10 565	10 550	11 670	12 363	} 25 520	27 632	28 779	26 772	25 404
CNAM	5 447		9 522	11 892	12 289	11 563	11 162	9 047	9 388	10 680	10 500	11 583					
TOTAL 2	8 787		18 243	21 150	20 526	18 650	19 776	18 148	19 953	21 230	22 170	23 946	25 520	27 632	28 779	26 772	25 404
TOTAL 1+2	53 405		42 469	42 686	40 700	40 597	39 065	36 783	39 692	41 337	42 254	43 280	45 419	48 544	44 024	38 649	34 635

Après la forte chute du volume d'heures produites entre 1999 et 2001, les heures CAF ont légèrement décliné jusqu'en 2006 alors que les heures CNAM poursuivaient leur repli marqué.

Le volume de production s'est redressé à partir de 2007. Ainsi, de 2006 à 2012, le volume total produit est passé de 36 783 heures à 48 544 heures soit un accroissement de 11 761 heures représentant + 31,97% se décomposant ainsi :

- TISF : de 18 635 heures à 20 912 heures soit + 12,22%
- AVS : de 18 148 heures à 27 632 heures soit + 52,26%

On observait donc un accroissement significatif des heures TISF et une forte croissance des heures d'AD-AVS.

En 2013, la production globale a commencé à décroître pour la première fois depuis 2006 passant de 48 544 heures à 44 024 heures soit une réduction de 4 520 heures représentant - 9,31%.

Cette décroissance s'est accentuée en 2014, la production globale passant de 44 024 heures à 38 649 heures soit une réduction de 5 375 heures soit - 12,21% :

La décroissance s'est poursuivie en 2015, la production s'établissant à 34 635 heures contre 38 649 heures en 2014, soit - 10,39% se répartissant ainsi entre TISF et AVS :

- TISF : de 11 877 heures à 9 231 heures soit - 2 646 heures, soit - 22,28%
- AVS : de 26 772 heures à 25 404 heures soit - 1 368 heures, soit - 5,11%

Les objectifs de production fixés par la CAF ne sont pas atteints dans les proportions suivantes :

- 9 231 heures TISF réalisées pour un objectif de 15 600 heures soit une réalisation de 59,17%
- 25 404 heures AD-AVS réalisées pour un objectif de 29 400 heures soit une réalisation de 86,40%.

La production TISF est passée de 20 912 heures en 2012 à 9 231 heures en 2015. Cette chute ne s'explique pas par une insuffisance des capacités de production, ni par des considérations économiques. Elle devient préoccupante pour l'avenir d'autant que 2016 semble encore accentuer la tendance.

4.3 - La production ASE et PMI

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ASE																	
- Nombre d'heures TISF	10 534		16 656	21 791	25 960	29 325	28 350	25 337	18 863	23 314	24 286	23 268	24 664	20 445	24 436	25 437	21 364
MdEdP (hors resp.)	-		-	-	-	-	-	484	4 750	4 763	4 810	5 169	4 893	5 130	5 236	4 921	5 723
- Nombre d'heures AVS – AD	271		278	1 208	1 210	1 723	604	539	312	352	862	740	963	346	342	717	752
TOTAL 1	10 805		16 934	22 999	27 170	31 048	28 954	26 360	23 925	28 429	29 958	29 177	30 520	25 921	30 014	31 075	27 839
PMI																	
- Nombre d'heures TISF	6 123		3 186	2 447	611	1 678	887	1 275	596	464	283	55	12	0	0	0	0
- Nombre d'heures AVS – AD	2 392		4 142	2 711	2 969	2 817	1 717	3 084	1 441	1 179	66	573	88	0	0	0	0
TOTAL 2	8 515		7 328	5 158	3 580	4 495	2 604	4 359	2 037	1 643	349	628	100	0	0	0	0
TOTAL 1 + 2	19 320		24 262	28 157	30 750	35 543	31 558	30 235	25 962	30 072	30 307	29 805	30 620	25 921	30 014	31 075	27 839

Le volume de production global a connu son apogée en 2004 en atteignant 35 543 heures se répartissant en 31 048 heures pour l'ASE et 4 495 heures pour la PMI. Cette production maximale traduisait un fort accroissement des heures ASE qui sont passées de 10 805 heures en 1999 à 31 048 heures en 2004 et une chute considérable des heures PMI qui sont passées de 8 515 heures en 1999 à 4 495 heures en 2004.

4.31 - La production ASE

Depuis 2004, le volume de production ASE s'est globalement maintenu malgré une décroissance marquée en 2006 et surtout 2007 alors que le volume de production PMI a poursuivi sa chute. Ainsi, de 2004 à 2011, le volume de production ASE est passé de 31 048 heures à 30 520 heures alors que le volume de production PMI passait de 4 495 heures à 100 heures.

Il faut noter que le volume de production ASE s'analyse selon trois composantes depuis 2006, année de la signature de la convention de fonctionnement de la Maison des Enfants et des Parents (MdEdP) avec le Conseil départemental.

Depuis le 1^{er} novembre 2009, la convention ASE et la convention de fonctionnement de la MdEdP ont été fusionnées dans le cadre d'une nouvelle convention fondée sur l'attribution d'une dotation forfaitaire. Cette convention fut élaborée sur la base des productions suivantes :

- 22 100 heures ASE TISF soit 17 ETP
- 5 248 heures ASE MdEdP hors la responsable

- 350 heures ASE AVS soit 0,25 ETP

De 2009 à 2011, la production globale fut supérieure à celle sur laquelle se fondait la convention qu'il s'agisse des TISF ou des AVS. Cette situation favorable aux familles traduisait un décalage entre les besoins et l'arbitrage budgétaire.

En 2012, pour la première fois depuis longtemps, la production de 20 445 heures de TISF était inférieure à l'objectif fixé de 22 100 heures. La baisse de 4 221 heures observée entre 2011 et 2012 pour les TISF n'était pas la conséquence de l'absence des capacités de production mais traduisait la décroissance des demandes.

En 2013, la production globale ASE s'élevait à 30 014 heures contre 25 921 heures en 2012, soit +15,79 %, retrouvant ainsi le niveau de 2011 qui s'établissait à 30 520 heures. La production a atteint 31 075 heures en 2014 soit + 1,82%.

En 2015, la production reflue à 27 839 heures, soit 3 236 heures de moins qu'en 2014. Cette contraction s'analyse ainsi :

- 21 364 heures TISF contre 25 437 heures en 2014, soit - 4 073 heures
- 5 723 heures MdEdP contre 4 921 heures en 2014, soit + 802 heures
- 752 heures AVS contre 717 heures en 2014, soit + 35 heures

Par rapport aux objectifs de production, les résultats sont les suivants :

- 21 364 heures TISF réalisées pour un objectif de 22 100 heures soit une réalisation de 96,67%,
- 5 723 heures MdEdP réalisées pour un objectif de 5 913 heures soit une réalisation de 96,79%,
- 752 heures AVS réalisées pour un objectif de 700 heures soit une réalisation de 107,43%.

4.32 - La production PMI

La production PMI a poursuivi sa chute depuis 2004. Après un ultime sursaut en 2010 elle est devenue quasi anecdotique en 2011 avec 12 heures de TISF et 88 heures d'AVS et n'a généré aucune heure depuis 2012, ni en TISF, ni en AVS.

5. La productivité

Elle est un facteur essentiel de l'équilibre de l'association et de sa capacité à répondre aux objectifs fixés par les financeurs et aux besoins d'une population particulièrement fragile.

Le nombre d'ETP moyen sur l'année est de 33,04 pour les TISF et de 28,41 pour les AVS - AD.

Le nombre d'heures moyen produit par ETP et par an est donc de :

$$✓ \text{ TISF} \quad \Leftrightarrow \quad 36\,318 \div 33,04 = 1\,099 \text{ heures par ETP et par an}$$

$$✓ \text{ AVS - AD} \quad \Leftrightarrow \quad 26\,236 \div 28,41 = 923 \text{ heures par ETP et par an}$$

Globalement, le nombre d'ETP moyen, tout métier confondu, est de 61,45 pour une production de 62 554 heures soit une production moyenne de $62\,554 \div 61,45 = 1\,018$ heures par ETP et par an.

La productivité moyenne s'établit à 1 018 heures par ETP et par an en 2015 soit en recul de 8,3% par rapport aux 1 110 heures de 2014.

Cette productivité doit s'analyser au regard du poids des diverses causes d'absence :

Les TISF

- la maladie représente 2 755 heures soit 1,51 ETP
- les accidents du travail représentent 2 418 heures soit 1,33 ETP
- la maternité représente 517 heures soit 0,28 ETP
- les congés parentaux représentent 9 129 heures soit 5,01 ETP
- les congés sans solde représentent 4 381 heures soit 2,41 ETP
- les formations longues représentent 1 419 heures soit 0,78 ETP

Les AVS-AD

- la maladie représente 6 496 heures soit 3,57 ETP
- les accidents du travail représentent 1 843 heures soit 1,01 ETP
- la maternité représente 504 heures soit 0,28 ETP
- le congé parental représente 2 744 heures soit 1,51 ETP
- les congés sans solde représentent 1 785 heures soit 0,98 ETP
- les formations au DETISF et au DEAVS représentent 1 876 heures soit 1,03 ETP

Ce sont donc au total 11,32 ETP pour les TISF et 8,38 ETP pour les AD-AVS qui ont été neutralisés réduisant ainsi d'autant les potentiels de production de l'association. Parmi ces 19,70 ETP, la formation longue représente 1,81 ETP et doit être considérée comme un investissement pour l'association offrant des perspectives de promotion sociale pour les salariés.

6. La formation

6.1 - La professionnalisation

Mme Didon poursuit sa VAE de moniteur éducateur au CAVA.

Mmes Laurent et Martigue ont entamé le 13 octobre 2015 une formation longue de TISF à l'IRTS. Leur formation doit s'achever le 5 mai 2017.

Mme Benali a interrompu sa formation longue de TISF à l'IRTS au terme de la première année.

6.2 - Le Congé Individuel Formation (CIF)

Mme Abdi a achevé sa formation d'éducatrice spécialisée au CFPES CEMEA IdF en juin 2015.

Mme Ulysse a achevé sa formation d'aide-soignante au centre Louise Couvé en juillet 2015.

Mme Djengon a poursuivi sa formation d'assistant de service social à l'IRTS Paris qui s'achèvera en juin 2016.

6.3 - Les autres formations

Elles ont été financées par le budget plan pour 12 513,75 €.

7. Le bilan financier

Le bilan financier est satisfaisant puisqu'il se traduit par un exercice comptable légèrement excédentaire. Les fonds associatifs amplifient leur ancrage en territoire positif. En parallèle, la trésorerie est restée excédentaire tout au long de l'année pour la neuvième année consécutive.

Le résultat comptable est un résultat positif de 101 914 €.

Le compte de résultat fait apparaître 8 492 € de charges exceptionnelles et 89 821 € de produits exceptionnels qui sont les unes et les autres indépendants de l'exercice 2015.

Le résultat des activités 2014 de l'association s'établit donc à + 20 585 €. Ce résultat positif est en net progrès par rapport à 2014 car il progresse de 57 065 €.

L'ensemble des données financières et comptables est rassemblé dans les comptes annuels élaborés par l'expert comptable de l'association et contrôlés par le commissaire aux comptes de celle-ci.

8. Les perspectives

L'année 2016 est la quatrième année de la convention d'objectifs et de gestion (COG) avec la CAF portant sur la période 2013-2017.

Le renouvellement de la certification ayant été obtenu le 24 septembre 2015, le premier audit de suivi aura lieu en juin 2016, le second aura lieu en juin 2017. L'année 2018 pourrait être celle du deuxième renouvellement de la certification.

L'association doit en concertation avec la CAF analyser précisément et comprendre les raisons de la baisse du niveau de production des CAF TISF.

L'association doit aussi porter une attention particulière au niveau particulièrement élevé des temps non productifs.